

400 communes ont été impactées entre début mars et fin août.

ration globale de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) à des niveaux allant de 60 % à

départements d'Occitanie. A ce jour, les assureurs n'ont toujours

TFNB, le report de toutes les dettes (année blanche) y compris pour les exploitants en

taux qui seront appliqués en matière de dégrèvement de TFNB.

INNOVATION / L'agriculture fait face aujourd'hui à de nombreux défis : changement climatique, pression sur les sols, réduction des intrants et besoin de réactivité. Dans ce contexte, l'épandage de couverts végétaux par drone apparaît comme une technologie prometteuse, combinant précision, rapidité et respect de l'environnement.

Épandage de couverts par drone : une technique pleine de promesse

La Chambre d'agriculture Gers, dans le cadre d'expérimentations innovantes et des actions programmées avec le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Midour (PTGE), teste cette année l'épandage de couverts végétaux par drone.

Un épandage a été réalisé à Sorbets sur une vitrine d'essai de couverts en maïs irrigué le 15 septembre dernier. L'occasion de présenter aux participants (agriculteurs, semenciers, partenaire Barenbrug, sociétés de prestation de drone, Institution Irrigadour et des apprenants du LEGTA Auch Lava-

cant) des machines dédiées à l'agriculture comme le dernier drone gros porteur AG100 de la société Agrodron pesant 100 kg au décollage (masse maxi) et pouvant embarquer 50kg de graines par vol.

Cette pratique qui consiste à ensemencher des couverts (lupin, avoine, phacélie, vesce, moutarde, radis, trèfle, etc.) depuis les airs, sans passage de tracteur est une solution agronomique novatrice en cours d'évaluation par notre service d'Innovation et Systèmes de Production. Le but de cet essai est de montrer l'efficacité technique de l'épandage (fiabilité et

précision de la répartition des graines, facilité de l'opération par drone sur un parcellaire difficile, vitesse de chantier,...), la réussite agronomique de l'implantation du couvert (levée des différentes espèces ensemencées, meilleure densité de semis à appliquer,...) et son déploiement possible sur les exploitations gersoises. La modalité d'épandage par drone sera également comparée avec une implantation traditionnelle après la récolte du maïs.

L'intérêt de cette méthode est de pouvoir bénéficier d'une meilleure couverture du sol avant l'hiver. Le couvert semé

conditions limites

- précision : dosage ajusté, guidage GPS, homogénéité d'épandage.

Si le drone ne remplacera pas toujours le semoir, il devient un outil complémentaire stratégique, surtout dans des contextes où la rapidité d'intervention et la préservation des sols sont prioritaires. À suivre de près.

plus tôt dans la saison (avant la récolte du maïs) serait mieux implanté avant les conditions hivernales, éviterait l'érosion et permettrait de mieux capter les nitrates. De plus, les atouts de l'épandage aérien ne sont plus à présenter :

- zéro tassement : aucun compactage du sol, contrairement aux semoirs tractés
- accès aux parcelles difficiles : zones pentues, parcelles morcelées ou isolées
- gain de temps : des dizaines d'hectares peuvent être semés en une journée
- réactivité : possible d'intervenir entre deux averses ou en



Chambre d'agriculture du Gers, Pôle Innovation et Système de Production (cf page 19)